Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT

Montreuil, le 21 mars 2013

Monsieur Serge LASVIGNES
Secrétaire Général du Gouvernement,
Haut fonctionnaire de défense et de Sécurité
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75700 PARIS 07 SP

Objet : Règlement de la situation des personnels des DDI absents des services suite aux intempéries.

Monsieur le Secrétaire Général,

J'attire votre attention sur la situation des personnels des DDI qui ont eu à subir les intempéries dans un certain nombre de départements.

Parfois il a été demandé aux agents de ne pas se déplacer, dans d'autres cas, ceux-ci n'ont pas pu se rendre à leur lieu de travail.

Des directeurs départementaux ont pris en compte cette réalité, ainsi pour les DDT du Calvados ou du Nord, en accordant soit des autorisations d'absence exceptionnelle soit des journées de récupération pour les personnels qui se sont malgré tout déplacés.

Il n'en n'est pas de même dans d'autres départements comme le Pas-de-Calais.

Je vous demande par conséquent de bien vouloir donner des instructions pour que les difficultés rencontrées par les agents soient prises en compte dans tous les départements concernés.

En vous remerciant par avance, veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes salutations distinguées.

Patrick HALLINGER
Secrétaire National de l'UGFF-CGT

Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT
263, Rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil CEDEX tel: **01 55 82 77 67**
mel: ugff@cgt.fr site: http://ugff.cgt.fr